Extrait du Alger républicain
http://www.alger-republicain.com/Defendant-leur-droit-a-demeurer.html

Défendant leur droit à demeurer sur leurs terres, les exploitants des EAC HAMDANI Amar de Draa Ben Khadda repoussent une nouvelle tentative d'expulsion

Date de mise en ligne : mercredi 25 mai 2016

Description :

- Luttes sociales en Algérie -

Encore une fois, la force publique a été requise par le procureur du tribunal de Tizi Ouzou pour mettre en application un jugement rendu sur la base d'un arrêté de restitution illégal établi en 1992 par le Wali de Tizi Ouzou [...]

Les réformes de Hamrouche au contenu anticonstitutionnel ont donné l'occasion aux forces de la bourgeoisie de mettre en oeuvre leurs plans d'accaparement des richesses du pays. [...]

Rappelons que le conseil d'Etat a rendu un arrêt dans lequel il a relevé que la décision de restitution prise en 1992 par le Wali ne repose sur aucun fondement juridique.

Copyright © Alger républicain

.

C.P.

25.05.16

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Encore une fois, la force publique a été requise par le procureur du tribunal de Tizi Ouzou pour mettre en application un jugement rendu sur la base d'un arrêté de restitution illégal établi en 1992 par le Wali de Tizi Ouzou en faveur de la famille Smail et à sa demande. Ce jugement est, selon les paysans, non exécutoire du fait que des recours ont été introduits et que l'affaire n'est pas encore définitivement jugée.

Les terres illégalement restituées se composent de 2000 ha environ. La famille des Smail les tenait de l'administration coloniale pour services rendus par les différents caïds et bachagha issus de cette famille. Ceux-ci ont quitté l'Algérie en 1962 pour rejoindre la France au même titre que les colons qu'ils ont servis. Les terres en question ont été nationalisées et mises en 1963 sous protection de l'Etat. Leur exploitation a été confiée aux domaines autogérés créés par les travailleurs agricoles juste après l'indépendance après le départ des colons et institutionnalisés en mars 1963.

Les réformes de Hamrouche au contenu anticonstitutionnel ont donné l'occasion aux forces de la bourgeoisie de mettre en oeuvre leurs plans d'accaparement des richesses du pays. Elles ont utilisé leurs relais dans l'Etat, et elles continuent de le faire, pour arriver à leur fin. A Draa Ben Khedda elles sont tombées sur des paysans qui sont fortement conscients de leurs droits. Ils connaissent l'histoire de ces terres. Ce sont leurs aïeux qui ont été spoliés au profit des caïd et bachagha de la famille Smail.

Le samedi 21 de ce mois, après plusieurs promesses sans lendemain et deux mois de blocage des travaux de la pénétrante de l'autoroute est-ouest sur Tizi Ouzou, au lieu de mettre fin à une cabale qui dure depuis près de trente ans, la force publique a été actionnée pour la quatorzième fois pour chasser les exploitants des terres du domaine HAMDANI Amar réclamées par les Smail. L'huissier de justice et la gendarmerie dépêchés à cet effet ont été accueillis par des obstacles constitués de pierres, de troncs d'arbres et de pneus enflammés. Soutenus et accompagnés par la population des village environnants, les exploitants ont coupé la circulation sur la RN 25 et le CW 128, résolus à passer à l'action par tous les moyens au moindre faux geste. Toutefois, pour éviter un affrontement, ils ont engagé des discussions avec l'huissier de justice et les gendarmes. Ils leur ont démontré preuves à l'appui le caractère injuste de cette cabale menées contre eux depuis 1992.

A la fin de la journée face à la détermination des exploitants et suite aux explications qu'ils ont reçues, les gendarmes et l'huissier de justice ont décidé de mettre fin à l'opération.
Les journalistes de la presse écrite qui ont relaté cet événement se sont épanchés sur la gêne occasionnée aux automobilistes sur la pénétrante de l'autoroute est ouest plutôt que d'expliquer les véritables causes et la raison de la révolte des exploitants des terres agricoles du domaine HAMDANI Amar contre l'injustice qu'ils subissent. Il y a lieu de préciser aussi que contrairement aux fausses informations rapportées par des journalistes, les terres en question ne relèvent pas de l'ordonnance portant révolution agraire promulguée le 8 novembre 1971.

Rappelons que le conseil d'Etat a rendu un arrêt dans lequel il a relevé que la décision de restitution prise en 1992 par le Wali ne repose sur aucun fondement juridique.
Cette affaire qui a fait l'objet de plusieurs articles sur notre site révèle au grand jour la stratégie de la famille Smail et ses liens au sein des diverses institutions étatiques. Elle démontre également que les discours des représentants du pouvoir sur l'autonomie de la justice et l'impartialité de l'administration ne sont que des mensonges que personne ne prend plus au sérieux d'ailleurs.

Ce pouvoir, guidé uniquement par les intérêts étroits des clans qui le composent, se trompe lourdement en croyant qu'il peut encore leurrer le peuple ou le faire fléchir par le force. Chaque jour qui passe témoigne que les travailleurs les paysans et les masses populaires n'ont plus peur de défendre leurs droits et ne

Copyright © Alger républicain

reculent devant aucune menace.

.

C.P.
25.05.16

Copyright © Alger républicain